

05/06/2018 	COMMUNE DE NANTHEUIL CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018 PROCES VERBAL
Nombre de conseillers en exercice : 15 PRESENTS : 9 VOTANTS : 11 (2 pouvoirs)	<p>L'an Deux Mil Dix –Huit, le 28 mai à 18h30, le Conseil Municipal de NANTHEUIL (24800), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Paul CANLER, Maire.</p> <p>PRESENTS : Paul CANLER, Bernadette LAGARDE, Jean ROUCHAUD, Marie Annick FAURE, Angèle DOCHE, Carinne EYMARD, Matthieu DOOM, Patricia GREGOIRE, Carole PLU.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Raphael CHIPEAUX, Robert REDON a donné procuration à Carole PLU, et Philippe COULANGES qui a donné procuration à Bernadette LAGARDE.</p> <p>ABSENTS : André CHAMINADE, Yannick CHAMINADE, Delphine DEBORD</p> <p style="text-align: center;">Convocation du conseil municipal : 22 mai 2018, Le quorum étant réuni, l'assemblée peut valablement délibérer</p>

Ordre du jour :

- 1-approbation du procès verbal du conseil municipal du 17 avril 2018,
 - 2- désignation d'un référent urbanisme (PLUI),
 - 3- agents communaux – autorisation de paiement de congés non pris par le personnel technique par nécessité de service,
 - 4- agents communaux - autorisation de renouvellement de la convention « adhésion au pôle santé et sécurité au travail»,
 - 5 – renouvellement convention SPA,
 - 6- autorisation de signature d'une convention « adressage » avec l'agence technique départementale,
 - 7 – Agent communaux – modification de la délibération du régime indemnitaire,
 - 8 – Manifestation – autorisation de tir d'un feu d'artifice,
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Jean ROUCHAUD

Monsieur le maire propose à l'assemblée le rajout d'une délibération non prévue à l'ordre du jour :

Objet : Investissement de deux nouveaux ordinateurs pour la mairie.

Le conseil à l'unanimité accepte ce rajout.

Le procès verbal de la séance du 17 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

27/05/2018 : Intercommunalité : Désignation d'un référent urbanisme – (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du lancement du projet communautaire concernant la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dirigée par la Communauté de Communes Périgord Limousin.

Le groupe de travail sera composé des 22 maires de la Communauté de Communes Périgord Limousin, de 22 référents dont un nommé au sein de chaque Conseil municipal.

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport et des documents de travail fournis lors de la première réunion.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de ce dossier pour la Commune qui commence à être en pénurie de parcelles constructibles.

En plus du Maire il convient de nommer un référent, il est demandé à l'assemblée qui souhaiterait être ce référent. Monsieur le maire demande à Bernadette LAGARDE qui accepte d'être « référente » conjointement au maire. Suppléant en cas d'absence.

Vote : Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

28/05/2018 : Personnel communal : autorisation de paiement de congés non pris par le service technique par nécessité de service :

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il peut arriver que les deux agents du service technique ne peuvent pas prendre la totalité de leurs congés payés par nécessité de service et demande à l'assemblée l'autorisation exceptionnelle de paiement des congés non pris par ces agents.

Après en avoir délibéré,

- Le Conseil dit il est possible de payer aux deux agents du service technique avec leur accord, les congés dus au titre des congés non pris,
- Autorise Monsieur le Maire à faire procéder à ces mandatements.

Vote : Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

29/05/2018 : Personnel communal : autorisation de renouvellement de la convention adhésion au pôle santé et sécurité au travail » : avec le centre de gestion de la Dordogne :

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et les établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993, actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la proposition de convention adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG 24 pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020,

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au Pôle santé sécurité au travail du CDG 24 et porte à leur connaissance les dispositions de la convention d'adhésion au Pôle santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Dordogne (joint en annexe) pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 moyennant une cotisation de 0.35 % basée sur les salaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accepte les conditions d'adhésion au Pôle santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Dordogne décrites dans la convention annexée à la présente délibération,

Autorise le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à la présente affaire,

Vote : Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

30/05/2018 : Autorisation de renouvellement d'une convention avec la SPA :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est régulièrement nécessaire et obligatoire de recueillir sur la voie publique des chiens errants ; et lorsque les propriétaires de ces animaux ne se font pas connaître il faut en dernier recours les conduire à la SPA à la Fourrière de Bergerac.

Afin de bénéficier des services de la SPA il est nécessaire de signer une convention avec la SPA de Bergerac.

Le conseil après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention et dit que ce service de fourrière sera réglé à la SPA à hauteur de 0.65 euros par habitant, soit 624 euros pour l'année 2018.

Vote : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

31/05/2018 : Autorisation de signature d'une convention « adressage » avec l'agence technique départementale de la Dordogne :

Monsieur le maire expose au Conseil l'intérêt et l'obligation d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait l'intervention des services de secours et la gestion des livraisons en tous genres. Un tel travail d'adressage constituerait un pré-requis obligatoire pour l'avenir. Cet adressage relève de la compétence du Conseil Municipal dont la charge revient à la commune. L'agence technique départementale propose par convention :

- Une formation aux normes de l'adresse, à la saisie dans l'outil Guichet « adresse de l'IGN »,
- L'assistance hot line au quotidien sur les problématiques d'adressage,
- L'accompagnement sur les procédures, les documents administratifs à créer, l'information aux partenaires et aux administrés,
- L'accompagnement dans la constitution et les transferts des bases de données créées,
- L'accompagnement dans le montage d'un groupement de commandes pour l'achat du mobilier.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire à signer la dite convention avec l'ATD et dit que la contribution financière de la commune pour disposer de l'accompagnement et l'assistance de l'ATD sera de 500 euros, (350 euros d'abonnement à la plateforme de services numériques mutualisés et 150 euros de prestation dont 25 euros de tva).

Vote : Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

32/05/2018 : Personnel communal – modification du titre 4 de la délibération instaurant le RIFSEP :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été mis en place le nouveau régime indemnitaire des agents de la commune par délibération du 11 janvier 2018, et propose de modifier l'article 4 « modalités de versement » et notamment, le paragraphe concernant les indisponibilités physiques en précisant que « lors de congés pour raison de santé, le versement du régime indemnitaire sera maintenu pendant une période de deux semaines » et on trois mois à compter du 1^{er} juin 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise le Maire à modifier la délibération du régime indemnitaire relatif aux fonctions, sujétions, à l'expertise et à l'expérience professionnelle à compter du 1^{er} juin 2018,
- Dit que l'extrait de la présente délibération sera transmis au Centre de Gestion de la Dordogne pour information.

Vote : Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

33/05/2018 : Manifestation : autorisation de tir de feu d'artifice :

Monsieur le maire informe le conseil qu'un tir de feu d'artifice est prévu le 21 juillet 2018 à Nantheuil au plan d'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- autorise le maire à faire procéder au tir par les services d'un artificier agréé Monsieur Gaétan GENET , le 21 juillet 2018,
- valide l'envoi fait en préfecture et sous préfecture du formulaire cerfa 14098*01 de déclaration de spectacle pyrotechnique.

Vote : Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Madame Carole PLU a quitté la séance avant la délibération 34/05/2018

34/05/2018 : Projet d'investissement de deux nouveaux ordinateurs :

Monsieur le maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'envisager le remplacement des deux ordinateurs de la mairie qui sont anciens et montrent des signes de faiblesse et en blocages répétés Il est demandé au Conseiller Monsieur Jean ROUCHAUD de faire établir de devis pour l'achat des deux ordinateurs ainsi que pour le transfert des données et l'installation des deux postes.

De ce fait, il est nécessaire d'effectuer une consultation auprès de plusieurs spécialistes. Madame Carole PLU qui votait également pour Monsieur Redon a du s'absenter avant la présentation du présent projet.

Le conseil après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à lancer cette consultation par l'intermédiaire de Monsieur ROUCHAUD.

Vote : Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Les informations municipales :

- Madame Lagarde :
 - fait référence à la délibération sur les référents urbanisme qui vient d'être prise et rappelle qu'il existe une commission urbanisme ; elle propose que toutes les commissions soient revues car certaines sont obsolètes et quelques délégués ont quitté leur poste de représentants à ces commissions.
 - Malheureusement on a reçu qu'une seule inscription pour le concours « jardin végétal » , il est décidé de récompenser ce jeune lors de la visite sur place fin juin de la commission,
 - Une réunion publique est prévue le 15 juin 2018 à 20 heures à la mairie (ordre du jour : périmètre de sécurité du quotidien par la brigade de gendarmerie et intervention de Monsieur Guillout de la communauté de communes sur le « Zéro Phyto »).
 - Une réunion des parents à l'école pour les T.A.M. qui remplacent les T.A.P. le mercredi matin s'est déroulée avec la présence de Mme Beaudesson vice présidente de la communauté de communes, en charge de la commission Enfance.
S'il y a plus de 4 enfants inscrits à Nantheuil, une navette conduira les enfants au centre de loisirs— trop peu de parents ont assisté à cette réunion. Un compte rendu de cette réunion sera distribué dans le cahier de correspondance des enfants.
- Monsieur ROUCHAUD :
 - Il y aura une réunion de la sécurité routière le 6 juin à 15 heures – Jean Rouchaud a inscrit la commune de Nantheuil dans une démarche « communes prudentes » – Monsieur le Maire précise qu'une demande de participation au titre des amendes de police a été demandée au Département,
 - Un bulletin communal sortira en septembre, chacun est prié de réfléchir et travailler sur les sujets à y insérer. Il faudra faire une réunion de travail début juillet ou au plus tard début septembre.
 - Le 19 juin à 15 heures une réunion va se tenir au plan d'eau avec un fournisseur de barrières automatiques : Monsieur Lenoir viendra sur place pour étudier la possibilité d'instaurer un parking

payant par carte pour les non administrés de Nantheuil comme convenu lors du conseil du 17 avril 2018.

- Carinne Eymard rappelle que dans la journée il y a eu un gros orage et des pluies abondantes, que l'eau s'est engouffrée dans le lotissement des roses aux Bouilloux créant les inondations notamment chez madame Blain – un agent de la communes s'est rendu sur place.

Le Maire, Paul CANLER